



Commune  
de Mont-Noble

# ASSEMBLEE PRIMAIRE DE LA MUNICIPALITE DE MONT-NOBLE LUNDI 11 JANVIER 2021

**L'Assemblée primaire de Mont-Noble est convoquée le lundi  
11 janvier 2021, à 19h30, à la salle de gym de Nax**

## *Ordre du jour*

1. Contrôle des présences
2. Désignation des scrutateurs
3. Lecture du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 9 juillet 2020 –  
Approbation
4. Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation  
rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables –  
Décision
5. Règlement communal relatif aux taxes pour les autorisations de construire –  
Décision
6. Budget 2021 fonctionnement et investissement – Approbation
7. Autorisation de contracter un emprunt de CHF 450'000.- en couverture du  
découvert de financement – Décision
8. Présentation de la planification financière 2021 - 2024 (Art. 18 de l'ordonnance  
sur la gestion financière des communes)
9. Décisions fiscales 2021
10. Prolongation de la modification partielle du PAZ et du RCCZ et de  
l'autorisation de défricher (zone « Le Leigier ») - Approbation
11. Informations communales
12. Divers

Le budget ainsi que les règlements énergie / taxes pour les autorisations de construire  
sont à votre disposition, au bureau communal, selon horaires officiels publiés ainsi que  
sur le site de la Commune **[www.mont-noble.ch](http://www.mont-noble.ch)**.

*Les citoyen-ne-s de Mase et Vernamiège désirant bénéficier d'un transfert organisé pour  
se rendre à Nax sont prié-e-s de s'inscrire au bureau communal ou par tél. au 027 205  
80 00 jusqu'au lundi 6 janvier 2021.*

<i>Horaire :</i>	<i>Départ de Mase, place de l'église</i>	<i>19 h 00</i>
	<i>Départ de Vernamiège, Pichot</i>	<i>19 h 10</i>
	<i>Retour 30`après fin Assemblée</i>	

Nax, le 18 décembre 2021

L'Administration communale